



## DECLARATION LIMINAIRE

### CHS-CT DU 24 JUIN 2021

---

Monsieur le Président,

Le gouvernement lève progressivement les mesures contraignantes liées à la crise sanitaire . Se posent alors de nombreuses questions relatives au télétravail dans notre ministère. Notamment, la situation des personnes fragiles eu égard aux risques sanitaires qui ne semblent pas levés malgré une amélioration globale de la situation dans notre pays. Le retour en présentiel doit donc se faire en prenant de grandes précautions et il est nécessaire de clarifier au plus vite les conditions dans lesquelles il se fera.

Nous ne répéterons jamais assez que les conséquences des empilements de réformes impactent de plus en plus les collègues et les collectifs de travail et compromettent la sécurité sanitaire dont doit être garant l'employeur. Pour autant, malgré les nombreuses alertes et les signes tangibles de souffrance, le gouvernement maintient la réalisation de sa feuille de route qui ne répond même pas aux besoins et attentes des usagers. FO Finances Moselle déplore en outre qu'aucun bilan ne soit fait sur l'efficacité des mesures mises en œuvre dans le cadre des plans d'action et de prévention.

Le dernier observatoire interne a été réalisé lors d'une année spéciale et révèle forcément des résultats atypiques.

Pour FO Finances, la faible participation des agents (un tiers environ a répondu au questionnaire) est essentiellement due au fait que les agents voient bien peu de réponses concrètes aux difficultés dont ils font état dans ces questionnaires. Les directions générales, mais aussi locales, devraient y réfléchir...

FO Finances partage la vision mitigée des agents sur le télétravail durant la crise, entre difficultés et évolution managériale.

Le télétravail est désormais une réalité quotidienne de nos services. Dans les prochains mois, les agents attendent plus d'écoute, d'empathie mais aussi un management basé sur la confiance et la transparence. Avec la crise sanitaire, le télétravail a connu une explosion au quotidien, même s'il s'apparentait souvent à un travail confiné. Cette contrainte a permis une progression des outils numériques et du taux d'équipement en portable. Mais il reste des attentes sur des outils collaboratifs adéquats et adaptés au travail nomade (49%).

Sur ce dernier point, FO Finances a noté les résultats en deçà de la moyenne à la DGDDI (certainement en raison de l'impossibilité pour les agents de la branche surveillance d'avoir accès à ce mode de travail) et des agents de catégorie C.

Ces deux populations ont pu se sentir exclus du télétravail, et méritent également un attention particulière de la part des manager.

Pour FO Finances, il s'agira de veiller à un minimum d'égalité de traitement entre les personnels et d'autre part de préserver les collectifs de travail.

Le sujet de l'indemnisation du télétravailleur reste encore à revoir : les télétravailleurs ne peuvent pas se contenter d'une aumône !

Le sujet des conditions de travail donne des résultats très différents selon les directions. La DGFIP et la DGDDI sont restées majoritairement en présentiel, notamment dans les services déconcentrés, l'INSEE majoritairement en distanciel.

Le stress au travail a légèrement baissé et se rapproche de la moyenne dans la fonction publique d'État. Les chiffres les plus mauvais sont à la DGFIP : 6,3/10 , et sur l'ensemble des catégories A+ et « A encadrant » à 6,8.

Ce point est à relier avec les résultats indiquant une hausse de leur charge de travail, liée à la gestion de la crise et au management des équipes en télétravail en sus des équipes en présentiel.

Les agents définissent deux axes d'amélioration pour leurs conditions de travail :

- Le numérique et la modernisation des outils,
- Un changement managérial : plus d'écoute, plus d'empathie et plus de proximité.

75% des agents sont satisfaits de travailler au Ministère, mais seulement 29% sont optimistes sur leur avenir (71% FPE). Clairement, ce deuxième point est lié à la perception négative des réformes en cours et de leurs conséquences individuelles : mobilité géographique, fonctionnelle, charge de travail... Pour illustration, les résultats à la DGFIP et à la DGDDI, fortement impactés par les restructurations, sont en dessous de cette moyenne.

Pour FO Finances, force est de constater la perception globalement négative des personnels sur leur situation individuelle et leurs perspectives de carrières. Les possibilités d'avancement et de promotions réduites constituent un sujet de crispation majeure. La progression d'un point du taux d'avancement pour certains grades des catégories C et B est loin de répondre aux attentes exprimées.

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les administrations mettent en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Le projet d'arrêté doit être présenté pour information aux instances ministérielles de dialogue social compétentes (CTM et CHSCTM) avant sa publication.

FO Finances souhaite que le rôle des CHSCT dans le traitement des fiches de signalement soit affirmé dans cet arrêté, ainsi que la possibilité pour la victime ou le témoin de se faire accompagner par un représentant du personnel. Les représentants en CHSCTM ont en outre, demandé que la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et agissements sexistes fassent l'objet d'un groupe de travail dédié.

**Pour FO Finances Moselle, sur tous ces sujets, comme sur l'ensemble des sujets touchant les agents des administrations du Ministère, il existe une nécessité et une urgence d'une réelle et concrète prise en compte de l'humain.**

**La création des Comités Sociaux d'Administration pour 2023 posent de nombreuses questions : quels seront les crédits alloués à chaque CSA ? Quelle sera la place des acteurs de prévention dans ce cadre? Comment sera articulée la politique ministérielle de santé et sécurité au travail ?**

**FO Finances Moselle sera attentif à toutes ces questions.**